

# niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 72

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 12 novembre 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 18 novembre 2024

### ETUDES ET PROJETS NEUFS - RÉHABILITATION DE LA PISCINE PRÉ-LEROY À NIORT, TRANSACTION RELATIVE AU DÉCOMPTE DU MARCHÉ PUBLIC CONCLU ENTRE LA CAN ET LA SOCIÉTÉ HERVÉ THERMIQUE

#### **Titulaires et suppléants présents :**

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, François GUYON, Florent JARRIAULT, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Sophie BOUTRIT, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas VIDEAU, Alain CANTEAU pouvoir à Florent JARRIAULT, Olivier D'ARAUJO pouvoir à Clément COHEN, Noémie FERREIRA pouvoir à Aurore NADAL, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Anne-Sophie GUICHET pouvoir à Lucy MOREAU, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Rose-Marie NIETO pouvoir à Dominique SIX, Florent SIMMONET pouvoir à Florence VILLES, Valérie VOLLAND pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

#### **Titulaires absents :**

François BONNET, Christophe GUINOT, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Richard PAILLOUX, Yvonne VACKER.

#### **Titulaires absents excusés :**

Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Séverine VACHON.

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Lydia ZANATTA

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

#### **ETUDES ET PROJETS NEUFS - RÉHABILITATION DE LA PISCINE PRÉ-LEROY À NIORT, TRANSACTION RELATIVE AU DÉCOMPTE DU MARCHÉ PUBLIC CONCLU ENTRE LA CAN ET LA SOCIÉTÉ HERVÉ THERMIQUE**

Monsieur **Philippe MAUFFREY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-6 et suivants ;

Vu le code civil, notamment ses articles 2044 et suivants ;

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits (NOR : PRMX1109903C) ;

Vu le mémoire en réclamation de la société HERVE THERMIQUE ;

Vu le projet de protocole transactionnel joint en annexe à la présente délibération et ses annexes ;

Considérant qu'un litige a opposé la Communauté d'Agglomération du Niortais et la société HERVE THERMIQUE sur le décompte du lot n°16 du marché n°2019030 notifié le 27 février 2019, tendant à la réhabilitation de la Piscine Pré-Leroy, en raison notamment du préjudice invoqué par le titulaire au titre de l'allongement de la durée du chantier ;

Considérant que le mémoire en réclamation notifié par la société HERVE THERMIQUE faisant état d'une demande indemnitaire de 152 096,50 €, a été rejeté par la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

Considérant que les négociations menées entre les parties en vue d'une résolution amiable du différend ont permis une forte diminution de la demande indemnitaire, limitée par la société HERVE THERMIQUE dans le dernier état de sa réclamation à une somme de 35 375,81 € TTC.

A noter que la Communauté d'Agglomération du Niortais accepte d'indemniser la société HERVE THERMIQUE au titre de l'allongement de la durée du marché à hauteur de 12 780,41 €, et de prendre en charge des devis de travaux à hauteur de 22 595,40 € TTC, le total de ces montants acceptés étant de 35 375,81 € TTC.

La société Hervé thermique quant à elle, renonce à solliciter sa demande indemnitaire d'un montant de 152 096,50 € HT, et accepte d'être rémunérée d'un montant de 35 375,81 € TTC.

Considérant que cette dernière demande indemnitaire a été estimée fondée et acceptable, au regard notamment des pièces justificatives produites par le titulaire ;

Considérant que les parties ont négocié le protocole transactionnel joint en annexe à la présente délibération, visant à mettre un terme au préjudice par le versement d'une indemnité de 35 375,81 € TTC ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la conclusion du protocole transactionnel susvisé, en ce qu'il permet de mettre fin au différend de manière sécurisée juridiquement, en évitant le coût, les contraintes et l'aléa d'une procédure contentieuse.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le protocole transactionnel entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la société HERVE THERMIQUE, tel que joint en annexe à la présente délibération ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les actes ou contrats nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Lydia ZANATTA**

**Philippe MAUFFREY**

**Secrétaire de séance**

**Vice-Président Délégué**